

# SEMINAIRE IPEMED

## 11 avril 2012

### Le financement des PPP



**IPEMED**

- INSTITUT DE PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE DU MONDE MÉDITERRANÉEN -

**GB4P**

Partenariats Publics Privés de Proximité

Séminaire du 11 avril 2012



**IPEMED**

- INSTITUT DE PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE DU MONDE MÉDITERRANÉEN -

1. RAPPEL DES PRINCIPALES FORMES DE PPP EN FRANCE
  2. LES STATISTIQUES EN FRANCE (source : MAPPP)
  3. CAS CONCRET
  4. LES PRE-REQUIS
  5. CONCLUSION
- ANNEXE : L'OFFRE SPONTANEE

## 1. RAPPEL DES PRINCIPALES FORMES DE PPP EN FRANCE

Rappel des différents contrats permettant à une collectivité publique de faire appel à un opérateur privé

Schématiquement, il y a 3 voies de recours au financement privé :

1 – La concession dans le cadre d'une délégation de service public

➔ 100 % des risques transférés au partenaire privé

2 – Le Bail Emphytéotique Administratif (BEA) et l'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT), souvent associés à des conventions permettant de transférer des services (comme la maintenance).

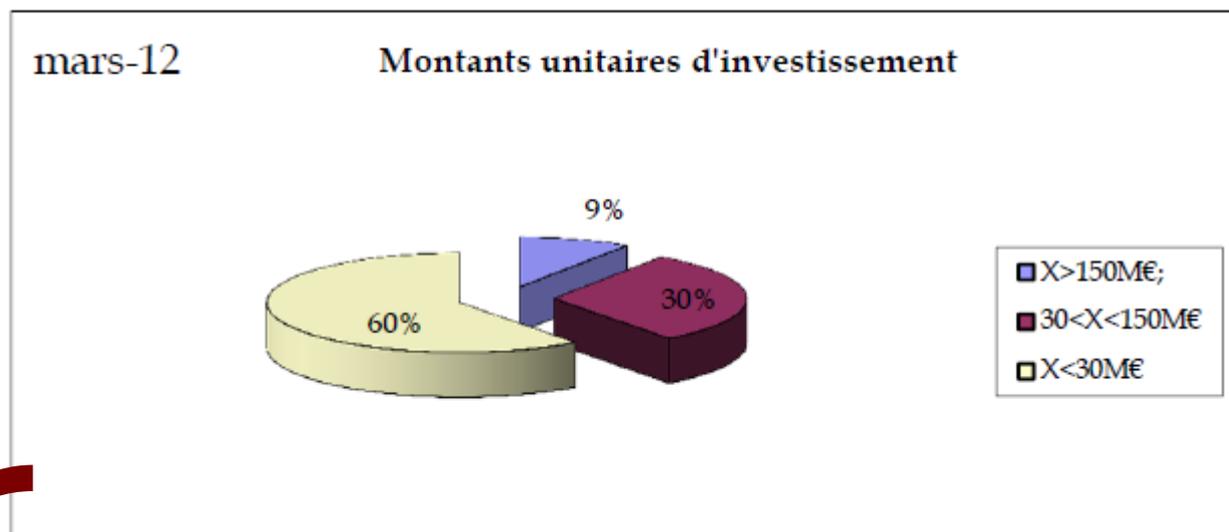
➔ Risques partagés avec le partenaire privé avec maintien du risque commercial pour le partenaire public

3 – le contrat de partenariat (CP), contrat global permettant d'intégrer la totalité des prestations dans le contrat.

➔ Risques partagés avec le partenaire privé

## 2. LES STATISTIQUES EN FRANCE (source Mission d'Appui aux PPP)

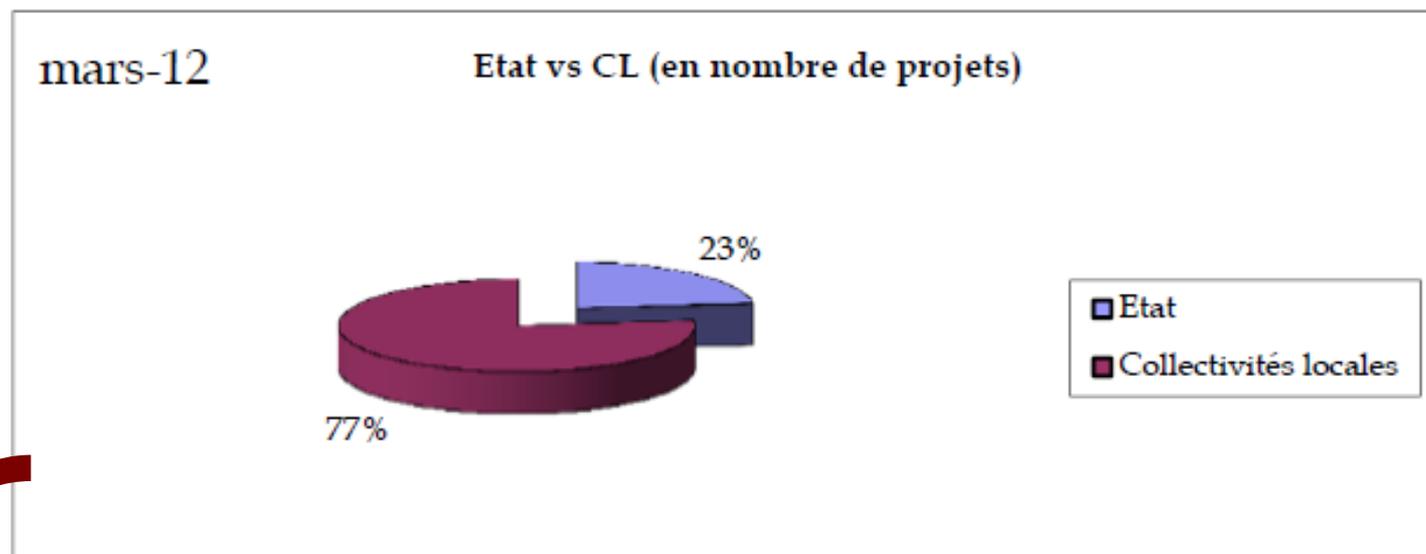
Montant unitaire d'un contrat de partenariat



60 % des contrats portent sur un montant de moins de 30 millions d'euros

## 2. LES STATISTIQUES EN FRANCE (source Mission d'Appui aux PPP)

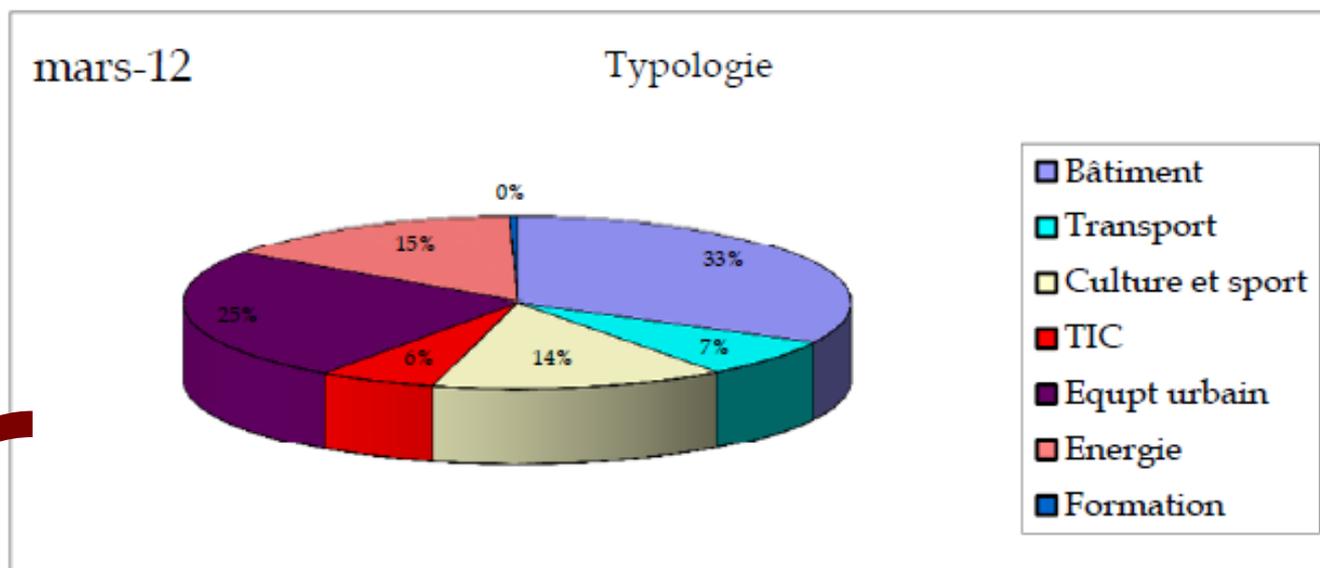
Quels acteurs publics ont recours au CP ?



Très majoritairement les Collectivités Locales  
(sans tenir compte des BEA)

## 2. LES STATISTIQUES EN FRANCE (source Mission d'Appui aux PPP)

Pour quels types d'équipements ?

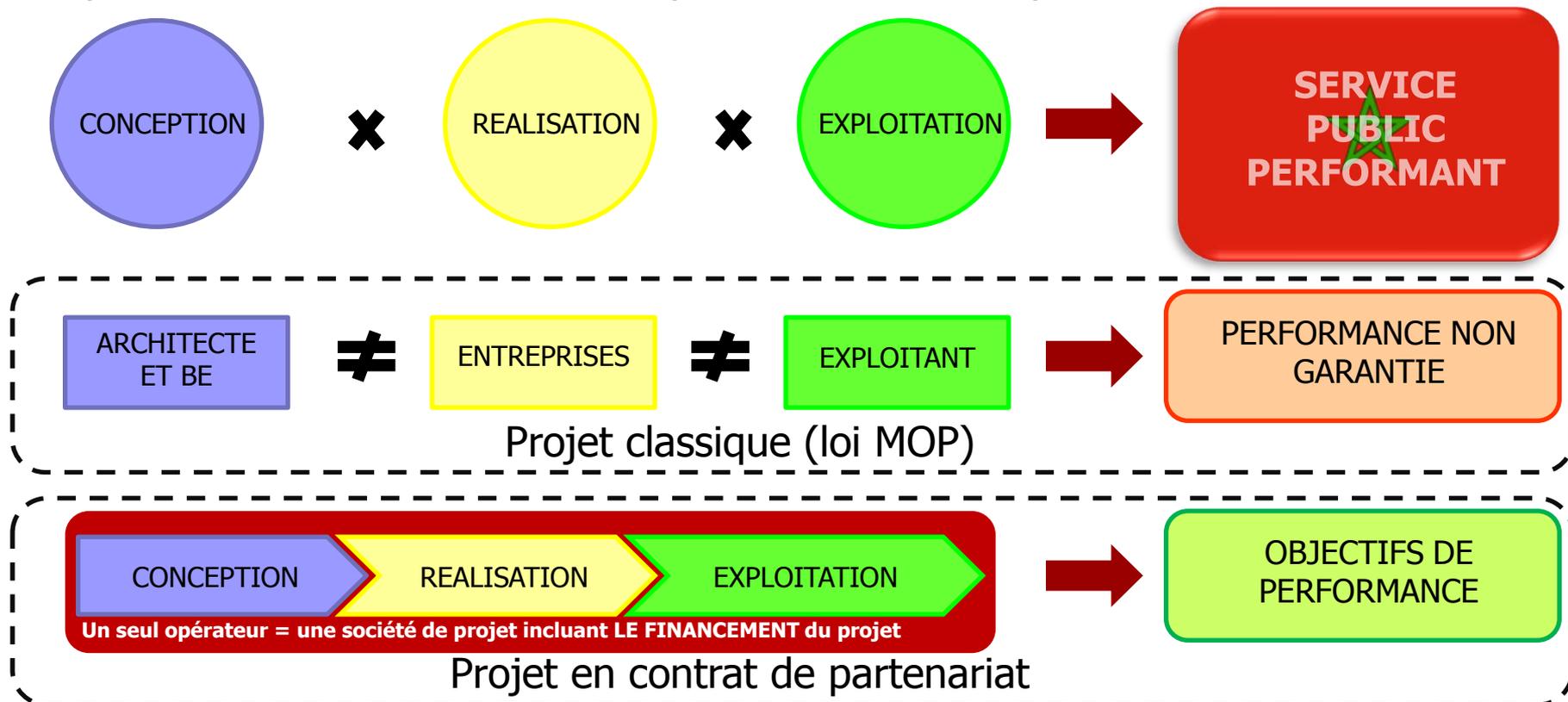


Des bâtiments (écoles, centres administratifs, etc.), de l'équipement urbain (éclairage public), de l'énergie (réhabilitation, réseau de chaleur, etc.) mais aussi d'autres secteurs des services publics

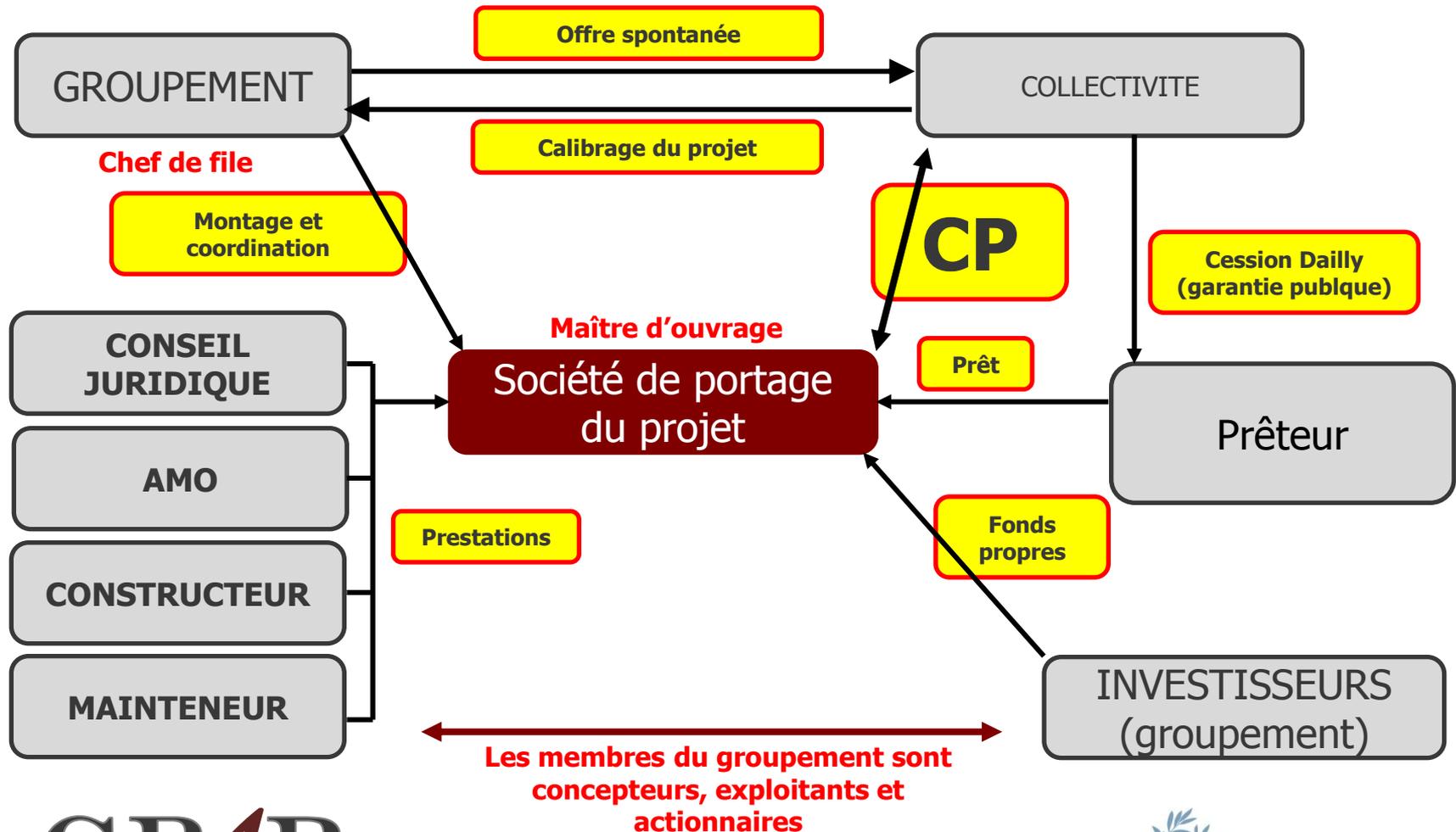
### 3. CAS CONCRET

#### PRINCIPE

Comparaison entre la formule classique et le contrat de partenariat :



### 3. CAS CONCRET



### 3. CAS CONCRET

#### EXEMPLE DE RESTITUTION DE MODELISATION

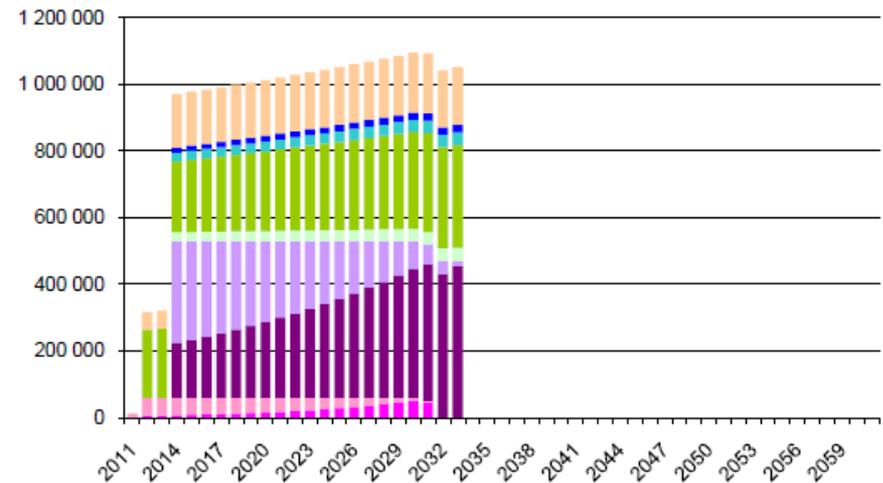
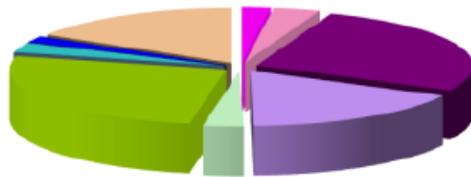
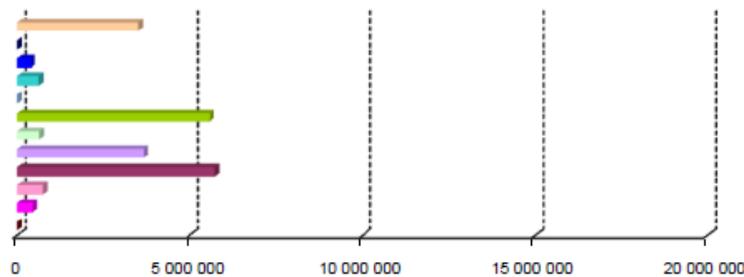
#### CP - Synthèse des éléments d'exploitation / EX ANTE

| Tableau récapitulatif des coûts et des recettes      |           |   |                   |
|--|-----------|---|-------------------|
| S0 - Loyers exceptionnels                            | 0         | Subventions perçues                       | 0                 |
| R0p - Fonds propres - principal                      | 450 000   |   |                   |
| R0i - Fonds propres - intérêts                       | 741 999   | Recettes totales de type 1                | 0                 |
| R1p - Loyer financier - principal                    | 5 729 992 | Recettes totales de type 2                | 0                 |
| R1i - Loyer financier - intérêts                     | 3 660 584 | Récupération au titre du FCTVA sur le R0p | 83 324            |
| R2 - Maintenance courante                            | 644 614   | Récupération au titre du FCTVA sur le R1p | 1 060 992         |
| R3 - GER   | 5 568 993 |   |                   |
| R4 - Services et valorisations complémentaires       | 0         | Coûts totaux                              | 21 302 574        |
| R5 - Frais de gestion-administration et d'assurances | 628 568   | Recettes totales                          | 1 144 316         |
| R6 - Rémunération de l'intégrateur de services       | 386 768   |   |                   |
| R7 - Intéressement / pénalité sur recettes annexes   | 0         | Coût net total (euros courants)           | <b>20 158 258</b> |
| TVA  | 3 491 057 | Coût net total (euros constants)          | <b>12 425 609</b> |

### 3. CAS CONCRET

#### EXEMPLE DE RESTITUTION DE MODELISATION

Graph. 1 - Total, décomposition et chronologie des redevances



- R0p - fonds propres (principal)
- R1p - dettes (principal)
- R2 - Maintenance courante
- R4 - Services et valorisations complémentaires
- R6 - Rémunération de l'intégrateur de services
- TVA

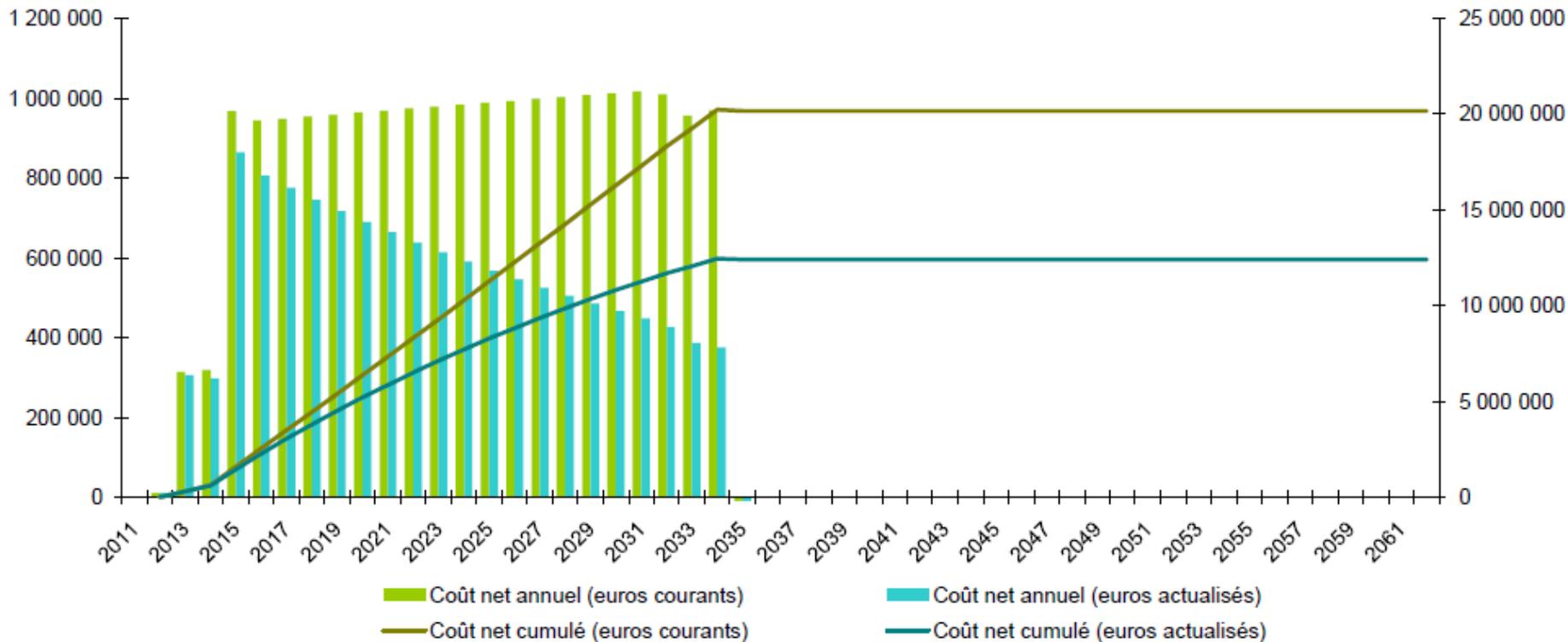
- R0i - fonds propres (intérêts)
- R1i - dettes (intérêts)
- R3 - GER
- R5 - Frais de gestion-administration et d'assurances
- R7 - Intéressement (>0) / pénalité (<0) sur recettes annexes
- S0 - loyers exceptionnels (subventions reversées en équiv. HT)

### 3. CAS CONCRET

## EXEMPLE DE RESTITUTION DE MODELISATION

Graph. 3 - évolution du coût public courant et actualisé

Coût net cumulé (euros courants) 20 158 258  
 Coût net cumulé (euros constants) 12 425 609



## 4. LES PRE-REQUIS

### Du côté de la collectivité locale

- Délimiter le « périmètre » du projet (nature de l'équipement public, prestations souhaitées, etc.),
- Mettre en place une équipe, avec recours à des conseils extérieurs au besoin. Cette équipe suivra toute la réalisation du projet (plusieurs années),

### Du côté du partenaire privé

- Chaque membre de l'équipe doit désigner un interlocuteur qui devra avoir un rôle très transversal,
- Etablir les chiffrages et plans d'affaires à proposer,
- Mobiliser les investisseurs et les financements,
- Travailler en transparence avec la collectivité = accepter un droit de regard de la collectivité pendant toute la durée du contrat

## 5. CONCLUSION

**Le contrat de partenariat est donc un mode de gestion contractuelle permettant à la collectivité territoriale de charger un seul partenaire privé de financer, concevoir, réaliser, entretenir, maintenir et exploiter son projet :**

- **dans sa globalité ;**
- **en contrepartie d'une rémunération régulière étalée dans le temps ;**
- **laquelle est liée à des objectifs de performance.**

**Par ailleurs, un partage des risques optimisé entre la personne publique et la personne privée est effectué lors de la négociation du contrat.**

# AVERTISSEMENT

Ce document est strictement confidentiel et les informations qu'il contient sont la propriété de GB4P et ne saurait être transmis à quiconque sans l'accord préalable écrit de cette dernière.

GB4P ne saurait être tenue d'une quelconque responsabilité à raison de toute information, ni ne garantit l'exactitude ou le caractère complet d'aucune information contenues dans les présentes qu'elle aurait recueillie de tiers ou de sources d'information considérées comme fiables.

Les affirmations, hypothèses et opinions contenues dans ce document peuvent constituer des prévisions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans ces affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une grande variété de facteurs. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est par conséquent donnée par GB4P quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmations, hypothèses et opinions contenus dans ce document et leurs destinataires ne doivent se fier qu'à leurs propres analyses, avis et conseils. Rien dans ce document est ou ne doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur.

**GB4P**

Partenariats Publics Privés de Proximité

Séminaire du 11 avril 2012



**IPEMED**

- INSTITUT DE PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE DU MONDE MÉDITERRANÉEN -

14